



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 septembre 2014

Publié le 24 septembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Dominique SARTOR

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Hervé BRUYERE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Dijon - 66 avenue Jean Jaurès - Réalisation d'un programme d'habitat à loyer modéré - Cession d'un tènement foncier bâti par promesse synallagmatique de vente à Orvitis

Le Grand Dijon est propriétaire d'un tènement foncier bâti, situé 66, avenue Jean Jaurès à Dijon, cadastré section DN n°94, d'une superficie de 372 m².

Dans le cadre de la politique active conduite en faveur de la production d'habitat locatif à loyer modéré et conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH), il est envisagé la réalisation d'un programme de logements locatifs à loyer modéré sur cette parcelle desservie par le tramway.

ORVITIS a confirmé son intérêt pour cette opération. Le programme immobilier, élaboré en concertation avec la commune de Dijon, compte 11 logements à loyer modéré, pour une surface de plancher d'environ 688 m².

Ce projet consiste, après démolition des bâtiments existants, en la construction d'un immeuble à volumétrie fractionnée, R + 5 + attique, situé à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de la Corvée. Le stationnement est prévu en rez-de-chaussée, sur une dalle engazonnée.

Pour répondre aux ambitions fortes du Grand Dijon en matière d'écologie urbaine et d'éco-construction, le projet proposé répondra aux exigences environnementales et thermiques d'habitat durable et s'inscrira dans une démarche de certification.

Compte tenu de ces éléments, des caractéristiques et des contraintes techniques de l'opération en raison notamment de la superficie réduite de la parcelle et de sa configuration, ainsi que de la prise en charge par l'acquéreur du coût de démolition des bâtiments présents sur le site, il est proposé de céder ce tènement foncier, libre d'occupation, moyennant le prix total et définitif de 82 560 € HT, correspondant à 120 € HT le m² de surface de plancher, sur la base d'un programme de construction prévisionnel de 688 m² de surface de plancher. Ce prix de cession est inférieur à l'évaluation de France Domaine qui estime la valeur de la parcelle avec le bâti existant à 113 400 €. Il est souligné que cette estimation ne prend pas en compte le coût de démolition estimé à 40 000 € HT.

La cession se traduira par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente assortie d'une condition suspensive liée à l'obtention du permis de construire devenu définitif par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif.

Le prix sera versé intégralement à la signature de l'acte de vente.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la cession à ORVITIS, 17, boulevard Voltaire - 21000 Dijon, d'un tènement foncier bâti, libre d'occupation, de 372 m², situé 66, avenue Jean Jaurès à Dijon, cadastré section DN n° 94, moyennant le prix total et définitif de 82 560 € HT, correspondant à 120 € HT le m² de surface de plancher, sur la base d'un programme de construction prévisionnel de 688 m² de surface de plancher. Le prix de vente sera majoré, le cas échéant, de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente et il sera versé intégralement à la signature de l'acte ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte administratif ;
- **d'autoriser** d'une part, Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et d'autre part, Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

